

Paris, le 11 janvier 2022

COMMUNIQUÉ

Ouverture de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée « Égalité Femmes – Hommes » 2022

Aujourd'hui encore, les femmes et les filles sont souvent davantage touchées que les hommes par la pauvreté, les conflits et le changement climatique. Pourtant, **l'égalité entre les femmes et les hommes est un levier de développement durable des territoires**. L'intégration des enjeux de genre sont de réels facteurs de réussite sur le long terme de tous les projets. Sur le territoire national comme à l'étranger, **les collectivités territoriales, en tant qu'échelon de proximité par excellence, sont des acteurs clés de l'égalité entre les femmes et les hommes**. La coopération décentralisée est un formidable levier pour développer des politiques publiques locales engagées répondant aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, par le partage d'expérience et d'expertise.

Ainsi, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) lance un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée « Égalité Femmes - Hommes » à destination de l'ensemble des collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines françaises et de leurs partenaires étrangers qui font ou comptent **faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un levier de développement durable**.

Vous trouverez **le règlement de cet AAP ainsi que l'ensemble des documents annexes** sur [France Diplomatie](#). Les dossiers devront être déposés en ligne **avant le 8 avril 2022 minuit** sur la [plateforme CNCD](#). La durée des projets devra être de 12 mois.

Cet AAP a pour objectif de soutenir des projets de coopération décentralisée dont **l'objectif principal** est l'égalité femmes-hommes. Ils peuvent aborder une ou plusieurs des thématiques suivantes, qui font écho aux coalitions d'acteurs créées pendant le [Forum Génération Égalité](#) :

- Violences basées sur le genre ;
- Justice et droits économiques ;
- Autonomie corporelle, droits et santé sexuels et reproductifs ;
- Action féministe pour la justice climatique ;
- Technologies et innovations pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Mouvements et leadership féministes
- Ainsi que l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Vous trouverez dans le règlement de l'AAP plusieurs **exemples d'actions** pour chacune de ces thématiques ainsi que des **ressources** vous permettant de construire au mieux votre projet.

Contact :

Morgane MILLON | Chargée de mission – Référente Égalité

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

01 43 17 62 71 | morgane.millon@diplomatie.gouv.fr